



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

(1793-1979)

Répertoire méthodique détaillé

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Lettres communes.....	6
Concession et liquidation des pensions civiles et militaires : circulaires et lettres communes...	7
Notes de service et instructions.....	7
Rapports manuscrits de la comptabilité générale des Finances (1 ^{er} volume).....	9
Emprunts.....	9

Référence

B-0063225/1 – B-0063267/2

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Fonctionnement de la direction de la comptabilité publique

Dates extrêmes

1793-1979

Noms des principaux producteurs

Direction générale de la comptabilisé publique.

Importance matérielle

40 registres et 3 boites soit 2,80 mètres linéaires.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement du 27 janvier 1997 portant la référence PH 039/97.

Historique du producteur

La direction générale de la comptabilité publique procède de l'ancienne direction de la comptabilité générale (décret du 16 mai 1863, complété par le décret du 10 janvier 1913). Au plan local, les fonctions de receveur général des finances (recettes) et de payeur (dépenses) sont fusionnées pour donner naissance au trésorier-payeur général (décret du 21 novembre 1865). La répartition des missions entre les services réserve la préparation du budget de l'État au directeur général de la comptabilité publique, qui rédige le texte du projet de loi à soumettre aux délibérations du Conseil d'État et prépare le projet de loi du règlement définitif du budget de chaque exercice, ainsi que le compte définitif des recettes. Il concourt également, avec le directeur du mouvement général des fonds, à la surveillance de la gestion des comptables (arrêté du 16 décembre 1869). Le processus de règlement du contrôle de l'engagement de la dépense publique n'est effectif qu'à l'issue de la Première Guerre mondiale, via la création de la direction du budget et du contrôle financier, à partir du Bureau central et du budget de la comptabilité publique (1919) et la mise en œuvre du contrôle des dépenses

engagées (1922). Cette réorganisation fonctionnelle recentre la nouvelle direction de la comptabilité publique sur sa vocation comptable. Redevenue direction générale (décret du 2 novembre 1998), elle a vocation à assurer le pilotage du réseau du Trésor public. Dans sa fonction de caissier de l'État, elle exécute, avec certains services des directions générales des impôts, des douanes et des droits indirects, les ressources et les charges budgétaires de l'État (loi du 1er août 2001, art. 6 et 9). Elle élabore, en liaison avec la direction du budget les règles, les méthodes et les systèmes d'information, budgétaires et comptables de l'État, nécessaires à la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 (décret du 10 mars 2003, art 2). À partir du 1^{er} janvier 2007, la DGCP a des compétences en matière domaniale, à travers le Service France Domaine (décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006). Par l'intermédiaire du trésorier-payeur général de région, elle participe à la maîtrise de l'exécution des lois de finances, en assurant le contrôle financier auprès des autorités administratives déconcentrées, et en assistant le ministre chargé du budget dans la mise en œuvre des mesures destinées à prévenir une détérioration de l'équilibre budgétaire (décret du 27 janvier 2005). En 2008, la DGCP fusionne avec la direction générale des impôts en une direction générale des finances publiques (décret n° 2008-310 du 3 avril 2008).

Évaluation, tris et éliminations.

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Ces archives ont été classées de manière thématique.

Présentation du contenu

Ce fonds est constitué d'archives concernant le fonctionnement de la direction de la comptabilité publique. Il est composé de lettres communes, de circulaires, de notes de service, d'instructions et de rapports. On y trouve également un ensemble de textes législatifs concernant les emprunts et bons du Trésor.

Indexation

Comptabilité publique

Personnel

B-0063225/1 – B-0063249/1, B-0063265/1

Lettres communes.

1887-1979

B-0063248/1

1887-1901

B-0063249/1

1896-1901

B-0063225/1

1924

B-0063226/1

1925

B-0063227/1

1926

B-0063228/1

1926

B-0063229/1

1927

B-0063230/1

1927

B-0063231/1

1928

B-0063232/1

1929

B-0063233/1

1930

B-0063234/1

1931

B-0063235/1

1932

B-0063236/1

1933

B-0063237/1

1934

B-0063238/1

1935

B-0063239/1

1935

B-0063240/1

1936

B-0063241/1

1937

B-0063242/1

1938

B-0063243/1

1939

B-0063244/1

1940

B-0063245/1

1941

B-0063246/1

1941

B-0063247/1

1942-1943

B-0063265/1

1^{er} (bureau central et comptables supérieurs), 2^e (personnel des services du Trésor), 3^e (gestion des crédits du personnel et matériel des services extérieurs du Trésor), 4^e (comptabilité générale de l'État et des collectivités publiques), 5^e bureau (réglementation de la dépense publique, paiement des pensions) et bureaux C1 (études et applications mécanographiques et électroniques), C2 (recettes publiques), C3 (réglementation des dépenses publiques), C4 (réglementation du paiement des pensions), D1 (réglementation des opérations financières publiques outre-mer et à l'étranger), D2 (agence comptable des avoirs du Trésor à l'étranger), E1 (études relatives au plan comptable de l'État, réglementation générale de la comptabilité, situations statistiques et comptables, comptes économiques des administrations).

1939-1972, 1974-1979

B-0063250/1 - B-0063253/1

Concession et liquidation des pensions civiles et militaires : circulaires et lettres communes.

1945-1948

B-0063250/1

1945

B-0063251/1

1946

B-0063252/1

1947

B-0063253/1

1948

B-0063254/1 - B-0063263/1

Notes de service et instructions.

1968- 1971

B-0063254/1

Bureau E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor).

1968

B-0063255/1

Bureaux A1 (administration des personnels de catégorie A), A2 (administration des inspecteurs centraux, des inspecteurs du Trésor et des personnels en service hors-métropole), A3 (administration des personnels de catégories B, C, D), B2 (programmes, budget et comptabilité, rémunérations, postes et effectifs), C2 (recettes publiques), C3 (réglementation des dépenses publiques), D1 (réglementation des opérations financières publiques outre-mer et à l'étranger), D3 (collectivités locales), D4 (établissements publics nationaux et organismes divers), E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor), E3 (situations statistiques et comptables, contrôles, centralisation et exploitation mécanographique des comptabilités).

1968

B-0063256/1

Bureaux B2 (programmes, budget et comptabilité, rémunérations, postes et effectifs), C2 (recettes publiques), C3 (réglementation des dépenses publiques), C4 (réglementation du paiement des pensions), D1 (réglementation des opérations financières publiques outre-mer et à l'étranger), D3 (collectivités locales), D4 (établissements publics nationaux et organismes divers), E2 (nomenclatures des

comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor), E3 (situations statistiques et comptables, contrôles, centralisation et exploitation mécanographique des comptabilités).

1969

B-0063257/1

Bureaux B2 (programmes, budget et comptabilité, rémunérations, postes et effectifs), D3 (collectivités locales), D4 (établissements publics nationaux et organismes divers), E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor).

1969

B-0063258/1

Bureaux A1 (administration des personnels de catégorie A), A2 (administration des inspecteurs centraux, des inspecteurs du Trésor et des personnels en service hors-métropole), A3 (administration des personnels de catégories B, C, D), B1 (équipement immobilier et mobilier, gestion immobilières et frais de fonctionnement, imprimés), B2 (programmes, budget et comptabilité, rémunérations, postes et effectifs), C3 (réglementation des dépenses publiques), D1 (réglementation des opérations financières publiques outre-mer et à l'étranger), D3 (collectivités locales), D4 (établissements publics nationaux et organismes divers), E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor), E3 (situations statistiques et comptables, contrôles, centralisation et exploitation mécanographique des comptabilités).

1969

B-0063259/1

Bureaux B2 (programmes, budget et comptabilité, rémunérations, postes et effectifs), C1 (études et applications mécanographiques et électroniques), C2 (recettes publiques), C3 (réglementation des dépenses publiques), C4 (réglementation du paiement des pensions), D3 (collectivités locales), D4 (établissements publics nationaux et organismes divers), E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor), E3 (situations statistiques et comptables, contrôles, centralisation et exploitation mécanographique des comptabilités).

1970

B-0063260/1

Bureaux D3 (collectivités locales), E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor), E3 (situations statistiques et comptables, contrôles, centralisation et exploitation mécanographique des comptabilités).

1970

B-0063261/1

Bureaux A1 (administration des personnels de catégorie A), A2 (administration des inspecteurs centraux, des inspecteurs du Trésor et des personnels en service hors-métropole), A3 (administration des personnels de catégories B, C, D), B2 (programmes, budget et comptabilité, rémunérations, postes et effectifs), C2 (recettes publiques), C3 (réglementation des dépenses publiques), D1 (réglementation des opérations financières publiques outre-mer et à l'étranger), D3 (collectivités locales), D4 (établissements publics nationaux et organismes divers), E1 (études relatives au plan comptable de l'État, réglementation générale de la comptabilité, situations statistiques et comptables, comptes économiques des administrations), E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor), E3 (situations

statistiques et comptables, contrôles, centralisation et exploitation mécanographique des comptabilités).

1970

B-0063262/1

Bureaux B2 (programmes, budget et comptabilité, rémunérations, postes et effectifs), C2 (recettes publiques), C3 (réglementation des dépenses publiques), C4 (réglementation du paiement des pensions), D1 (réglementation des opérations financières publiques outre-mer et à l'étranger), D3 (collectivités locales), D4 (établissements publics nationaux et organismes divers), E1 (études relatives au plan comptable de l'État, réglementation générale de la comptabilité, situations statistiques et comptables, comptes économiques des administrations), E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor).

1970

B-0063263/1

Bureaux B2 (programmes, budget et comptabilité, rémunérations, postes et effectifs), D1 (réglementation des opérations financières publiques outre-mer et à l'étranger), D3 (collectivités locales), E2 (nomenclatures des comptes du Trésor, opérations de trésorerie, émissions publiques, correspondants du Trésor).

1971

B-0063264/1

Rapports manuscrits de la comptabilité générale des Finances (1^{er} volume).

1816-1831

B-0063266/1 – B-0063267/2

Emprunts.

1793-1978

B-0063266/1

Législation : textes généraux (1793-1975) ; décisions ministérielles : Journal officiel (1825-1959).

1793-1975

B-0063266/2

Création et remboursement, législation : extraits du Journal officiel.

1878-1953

B-0063267/1

Bons du Trésor, emprunts, législation : extraits du Journal officiel.

1933-1974

B-0063267/2

Emprunts à moyen terme, législation : extraits du Journal officiel.

1963-1978